

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_154 : INTÉGRATION DE LA GESTION FINANCIÈRE DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'ALBI AU SEIN DU SERVICE
COMMUN DES FINANCES

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :
Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Laurence PUJOL (pouvoir à Geneviève MARTY), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_154 : INTÉGRATION DE LA GESTION FINANCIÈRE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'ALBI AU SEIN DU SERVICE COMMUN DES FINANCES

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Marc VENZAL, rapporteur,

Le service commun des finances de la communauté d'agglomération de l'Albigeois a été créé le 1er janvier 2015. 11 des 16 communes de la communauté d'agglomération adhèrent à ce service commun : Lescure d'Albigeois, Terillac, Saint-Juéry, Cunac, Castelnau de Lévis, Dénat, Cambon d'Albi, Rouffiac, Fréjairolles, Marillac sur Tarn et tout récemment Albi.

Dans la continuité de l'adhésion de la ville d'Albi, il apparaît pertinent pour le CCAS de bénéficier des prestations du service commun des finances.

Actuellement, un agent exerce les missions « finances » au sein du CCAS. Cet agent sera intégré au sein du service commun de l'agglomération.

Il convient donc de formaliser un conventionnement entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et le CCAS de la ville d'Albi.

La prestation à réaliser est identique à celle que le service commun des finances assure d'ores et déjà pour le syndicat mixte du musée du Saut du Tarn et pour le SIVU d'Arthès et de Lescure d'Albigeois.

Le coût de la gestion financière du CCAS de la ville d'Albi a été estimé à un ETP d'un agent de catégorie C de la filière administrative de la fonction publique territoriale, soit 32 287 € en base annuelle.

Pour l'année 2022, cette rémunération sera proratisée en fonction de la date d'entrée en vigueur de la convention (début des prestations réalisées par la communauté d'agglomération).

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-4-2,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et notamment son article 67,

VU l'avis du comité technique du 23 mai 2022,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 24 mai 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'intégration de la gestion financière du CCAS de la ville d'Albi au sein du service commun direction des finances.

APPROUVE la convention de prestation de services afférente ci-annexée.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer ladite convention.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY